



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Ville de Royat – Buvette Eugénie – Source Velléda – Etudes préalables à restauration et Maîtrise d'œuvre – ACA Architectes

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la Délibération du Conseil municipal D2024-049 en date du 10/07/2024 portant approbation du projet et demande de subventions pour la buvette Eugénie,

VU la proposition d'avenant n°1 d'ACA Architectes, en date du 18/02/2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir les études de la phase APS à ACT pour la buvette Eugénie de la ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2025 du budget principal de Royat,

DECIDE

Article 1 : Le Cabinet ACA ARCHITECTES sis 41 Avenue Albert-Elisabeth 63000 CLERMONT-FERRAND, est retenu pour la réalisation d'études préalables de la phase APS à ACT, pour un montant de 64 664.45 € HT soit **77 597.34 € TTC**, conformément à l'avenant N°1.

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise ACA ARCHITECTES
- Mme la Directrice Générale des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 19/02/2025

Le Maire,
Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE pour la restauration du Kiosque de la source Eugénie avec sa buvette et sa cloche en verre compris l'édifice de la source Velléda

AVENANT N° 01

I - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n°01 au marché de la mission de base passé avec la maîtrise d'ouvrage - mairie de Royat a pour but de déterminer les montants des phases études de la mission de base suivant l'estimation du montant des travaux du diagnostic d'état sanitaire des édifices en Juillet 2023.

La répartition du forfait de rémunération par élément de mission est précisée dans l'acte d'engagement sur mission de base signé par la maîtrise d'ouvrage le 22 mai 2023

II - PIÈCES CONTRACTUELLES CONSTITUANT L'AVENANT N° 1

Les pièces contractuelles constituant le présent avenant n° 01 sont :

- Pièce n° 01 : Présent avenant n° 01
- Pièce n° 02 : Estimation en phase DIAG

III - CONDITIONS GÉNÉRALES

Toutes les clauses du marché initial qui ne sont pas modifiées ou complétées par le présent avenant n° 1 demeurent applicables.

IV - MONTANT DE L'AVENANT N° 1

Modifications introduites par le présent avenant : Détermination du forfait de rémunération par élément de mission

	Montant honoraires HT en €	Montant honoraires TTC en €
Montant de l'avenant n° 1/ Suivant estimation travaux phase DIAG de 933 108,98 € HT (honoraires 11%)	102 641,99	123 170,39
Dont pour les missions d'études (APS à ACT) 63%	64 664,45	77 597,34
MONTANT TOTAL DU PRESENT MARCHÉ	64 664,45	77 597,34

Les montants du marché initial et du nouveau marché sont répartis selon les phases suivantes :

Honoraires de base		maîtrise d'œuvre	
Travaux		933 108,98 €	
Hono	11%	102 641,99 €	102 641,99 €
APS	12%	12 317,04 €	
APD	18%	18 475,56 €	
PRO	30%	30 792,60 €	
ACT	3%	3 079,26 €	64 664,45 €

V - VENTILATION DES PAIEMENTS

Le montant de l'objet du marché et de son avenant n° 01 sera versé au titulaire du marché : Entreprise ACA Architectes & Associés

Nouveau montant marché soit l'avenant n° 01 ci-joint =	64 664,45 € HT
TVA 20%	12 932,89 €
Soit TTC	77 597,34 € TTC

Soit Soixante-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros et trente-quatre centimes toutes charges comprises.

III - DELAIS

Les délais initiaux seront reportés en fonction des avis CST délivrés par la DRAC Auvergne Rhône-Alpes.

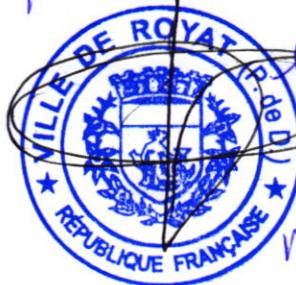
Le Maître d'œuvre,
Y. COTTIER

Le Maître d'ouvrage,
Monsieur le Maire

A Clermont, le 18.02.25

A Royat, le 19/02/2025

A.C.A. Architectes
41 av. Albert Einstein 63000 CLERMONT
Tél. 04 73 98 50 98 - Fax 04 73 54 44
E-mail: aca-architectes@wanadoo.fr
www.aca-architectes.com



M. A. E. D. O.

M. A. E. D. O.